

Accord du lac Meech

"Un immense risque que de dire non"

— Bourassa

par André BELLEMARE

■ QUEBEC (PC) — "En raison de la conjoncture politique favorable, je considère que ce serait un immense risque que de dire non à l'accord de principe du lac Meech avec les pouvoirs que nous obtenons dans les domaines de l'immigration, de la promotion et de la protection de la culture et la langue françaises.

"Le seul et unique critère qui nous guidera ne sera pas électoraliste ou partisan, surtout que j'en suis à un troisième mandat, mais seulement la sauvegarde des intérêts de tous les Québécois.

"Et je demande au chef de l'Opposition de me faire confiance".

Trente-sept organismes, mouvements, experts et citoyens ont défilé devant les élus du peuple pour faire connaître leurs points de vue sur ce que le gouvernement s'apprete à faire pour amener le Québec à adhérer à la constitution de 1982.

Gains historiques

Dans un tour d'horizon, le chef du gouvernement a rappelé les cinq points ou conditions du Québec à la signature de l'entente et affirmé de nouveau "les gains historiques" qu'a remportés le Québec lors de la conférence du 30 avril au lac Meech.

Pour sa part, le chef de l'Opposition Pierre Marc Johnson est revenu à la charge pour presser M. Bourassa d'amener ses homologues à reporter la réunion prévue du 2 juin, afin de permettre aux élus québécois d'étudier le texte juridique de l'accord de principe du lac Meech une fois qu'il sera finalisé.

"Je souhaite que le premier ministre ait le courage de ne pas engager le Québec sur une autre voie, il est en train de passer d'une entente historique au malentendu du siècle s'il ne va pas au fond de la question des pouvoirs", a dit M. Johnson.

"Il ne faudrait pas que vingt-cinq années de lutte se soldent par une vague clause d'interprétation, qui n'apporte aucun pouvoir à l'Assemblée nationale".

M. Bourassa a tenté de rassurer le chef péquiste et les citoyens en expliquant que le texte juridique qui transposera la substance de l'accord de principe ne contiendra pas de surprises mais une clarification, si nécessaire, ou peut-être une clause de sauvegarde.

M. Johnson a insisté longtemps sur le "danger" de signer dans un avenir rapproché un document qui

engagerait l'avenir du Québec pour quelques générations.

Il a aussi réclamé à plusieurs reprises l'obtention des textes juridiques avant le débat à l'Assemblée nationale sur la résolution qui suivra la signature du projet d'entente du lac Meech "surtout si cette résolution n'est pas amendable".

Rapport de forces

Le premier ministre a longuement expliqué qu'il était normal, dans toute négociation, d'espérer davantage au terme des discussions, comme l'aurait souhaité l'Opposition et plusieurs intervenants en commission parlementaire, mais il faut tenir compte des rapports de force, selon lui.

Mais les "gains" en matière d'immigration, sur le pouvoir de dépenser du fédéral qui pourrait être limité et plus flexible et comprenant le droit de retrait avec compensation des provinces, sur la nomination des trois juges du Québec à la Cour suprême et sur la réforme du Sénat constituent une réalité, selon le premier ministre.

Au sujet de l'immigration, M. Bourassa a expliqué que les pouvoirs de réglementation, de sélection, de formation des immigrants, inscrits dans le texte constitutionnel, revêtent une grande importance.

Il a précisé que le bas taux de natalité au Québec pourrait mettre en danger la survie du Québec et un des moyens de le contrer serait la venue d'immigrants intégrés à la société québécoise.

Mise en garde de la SSJB contre "une entente précipitée"

■ QUEBEC (PC) — La société Saint-Jean-Baptiste de Montréal a demandé hier au gouvernement Bourassa de ne pas conclure "une entente précipitée et bâclée qui pourrait être préjudiciable aux intérêts du Québec".

Par la voix de sa présidente générale, Mme Nicole Boudreau, le plus vieil organisme nationaliste au Québec a ainsi dénoncé en commission parlementaire l'accord de principe du lac Meech. Selon le mouvement, l'entente du 30 avril est "inacceptable et alienant" pour le Québec.

Mme Boudreau a surtout relevé le concept de société distincte qui, comme l'ont déjà soutenu d'autres témoins en commission parlementaire, ne signifie rien.

En réponse au ministre Gil Remillard, la présidente a dit que le gouvernement du Québec possède déjà "le rôle" de promouvoir et de protéger la langue française, comme il est prévu dans l'accord du lac Meech.

"Il n'y a rien de nouveau là-dedans", a dit Mme Boudreau. "Ce qu'il faut, ce sont des pouvoirs essentiels, réels et normaux en matière linguistique".

La SSJB est d'avis que le gouvernement serait mieux avisé de travailler à développer le sentiment d'appartenance au Québec "plutôt qu'à tenter de l'étouffer par tous les moyens et nous pensons que l'accord du lac Meech en est un, notamment au chapitre de la langue, sans parler du pouvoir de dépenser", a ajouté la présidente du mouvement.

Roger Lemelin

Mme Boudreau a invité le ministre Remillard et le gouvernement à tâcher de vulgariser et d'expliquer à la population ce qu'est une constitution et surtout ce que contient l'accord de principe du lac Meech avant d'aller plus loin dans leur démarche.

Avant la SSJB, le romancier et écrivain Roger Lemelin est venu applaudir l'entente du lac Meech, mais avec une sérieuse réserve sur "la reconnaissance de la société distincte".

Le créateur de la famille Plouffe a fortement suggéré d'ajouter après "la reconnaissance que le Québec forme au sein du Canada une société distincte", les mots suivants: "de culture et de langue française".

"Cet ajout ne limite pas les interprétations de l'expression "société distincte", elle donne un visage et une âme à cette société, et c'est tout", a expliqué M. Lemelin.

Le ministre Remillard a toujours refusé de préciser cette société distincte parce que, a-t-il dit, définir c'est retrécir dans le droit d'interprétation. Quant au reste, l'écrivain a souscrit à cent pour cent au texte de l'accord, que ce soit en matière d'immigration, de la réforme du Sénat, de la Cour suprême et du pouvoir de dépenser du fédéral "au sujet duquel nous devons faire confiance au bon sens des gouvernements".

Mais, ce qui a "choqué et châté" M. Lemelin, c'est cette absence de référence linguistique à la société distincte.

Insatisfait

"Moi aussi, je suis très insatisfait de l'ambiguïté de cette définition.

"Je suis d'accord à mille pour cent avec ceux qui en demandent la modification, non par peur, mais par fierté", a expliqué l'auteur, qui n'a pas caché ses couleurs fédéralistes.

"Je suis fier d'être un Québécois canadien de culture française et je veux qu'on le clame bien haut dans la constitution.

"Et je suis choqué qu'on semble avoir peur de la promulguer de l'Atlantique au Pacifique.

"On n'a pas besoin d'avoir peur quand on est six millions de Québécois de culture et de langue française, une société dynamique et vivante", a poursuivi M. Lemelin.



Robert Bourassa



Pierre Marc Johnson

C'est par ces paroles que le premier ministre Robert Bourassa a mis un terme hier soir aux huit jours d'audiences publiques de la commission parlementaire des Institutions chargée d'étudier l'entente de principe du 30 avril.

Plus tard devant les journalistes, il a indiqué qu'il ne formulera pas d'amendements majeurs au texte actuel de peur de remettre en cause le travail accompli jusqu'ici.

M. Bourassa a ajouté qu'il demandera toutefois que la deuxième ronde des négociations prévoit à l'ordre du jour la limitation de la portée de l'article 23.2 de la constitution de 1982, sur la clause Canada dans la langue d'enseignement.

On voudrait éviter des échappatoires, comme par exemple des parents qui séjourneraient quelque temps seulement dans une province anglophone puissent inscrire ensuite leur enfant à l'école anglaise à leur retour au Québec.

Pawley opposé à la modification des pouvoirs de dépenser

■ WINNIPEG (PC) — Le Manitoba s'opposera à toute modification de l'accord constitutionnel du lac Meech qui éroderait les pouvoirs de dépenser fédéraux, averti lundi le premier ministre Howard Pawley.

"Je ne pourrais pas me ranger aux suggestions de M. Bourassa", a déclaré aux journalistes M. Pawley, quelques heures avant son départ pour Humboldt, en Saskatchewan, où devait se dérouler la conférence annuelle des premiers ministres de l'Ouest canadien.

Le premier ministre manitobain faisait allusion aux réticences manifestées par son homologue québécois Robert Bourassa concernant la formulation de la clause sur le pouvoir de dépenser, contenue dans l'entente du lac Meech.

M. Pawley a promis d'insister pour que la portée originale de l'accord soit préservée à ce chapitre. Il n'accepterait pour tout changement qu'un resserrement de la formulation de la clause, une démarche qui pourrait s'avérer nécessaire, selon lui, pour éviter les ambiguïtés et les contestations devant les tribunaux.

L'accord du lac Meech, conclu dans le but de ramener le Québec au berceau constitutionnel, veut qu'une province respecte des objectifs nationaux dans le cas où elle se retirerait, contre compensation, de l'application d'un nouveau programme national appliqué dans un secteur de juridiction provinciale (l'opting out).

M. Pawley a affirmé que ce point était, en ce qui le concerne, le plus crucial de l'entente du lac Meech. Il s'est déclaré inquiet des informations voulant que M. Bourassa souhaite amender la clause sur le pouvoir de dépenser. Ces amendements, insiste M. Pawley, affaibliraient de façon inacceptable les pouvoirs fédéraux et réduiraient le rôle d'Ottawa à celui d'un percepteur d'impôts.

M. Bourassa a déclaré de son côté qu'il désirait protéger la flexibilité des provinces et éviter que les objectifs nationaux ne soient imposés de façon indirecte.

On ne s'ennuie jamais.

Un plaisir qu'on peut se permettre à compter de 9 595 \$*

SUZUKI samurai

*Taxe, transport et préparation en sus. Le concessionnaire peut vendre la Samurai au prix intérieur. Veuillez noter que la tenue de route de la Samurai est différente de celle d'une voiture de tourisme ordinaire. Évitez les virages trop rapides, les manœuvres brusques et portez toujours votre ceinture de sécurité. Pour des renseignements précis concernant la conduite, consultez le manuel du propriétaire. Certaines des pièces d'équipement illustrées sont offertes à frais supplémentaires.

GILLES LEMIRE SUZUKI1681 ouest, rue King Sherbrooke
563-9915

M. Paradis se fait attendre

C'est avec une candeur et une impétuosité excessives que le ministre de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, Pierre Paradis, s'était tout d'abord engagé à livrer rapidement la réforme de l'aide sociale, un des principaux engagements du Parti libéral au cours de la dernière campagne électorale. Il semble maintenant être passé à l'autre extrême.

Le rapport Forget sur l'assurance-chômage rendu public cet automne à Ottawa et le délai que le gouvernement fédéral s'est accordé pour en tirer des conclusions sont venus en quelque sorte secourir le ministre Paradis. Car de toute évidence, celui-ci éprouvait des difficultés beaucoup plus grandes qu'il ne l'avait prévu au départ. Les conservateurs ayant, la semaine dernière, rejeté totalement les recommandations de la Commission Forget, il ne restait plus aucun prétexte à M. Paradis. Il annonce une réforme intégrée à une politique de sécurité du revenu et articulée autour de trois programmes déjà en place. Dans les prochains mois? Non, pas avant 1988!

L'orientation générale du ministre est bien inspirée. En effet, comme le suggérait le Livre blanc sur la fiscalité des particuliers, la problématique des personnes dans le besoin commande une solution globale, c'est-à-dire un régime de garantie du revenu fondé sur l'harmonisation de nouvelles dispositions

fiscales avec les programmes de transferts.

Malheureusement, on n'en sait pas beaucoup plus sur la façon dont M. Paradis procédera pour opérer les changements fondamentaux. Concernant notamment la distinction entre aptes et inaptes au travail, qui est sans nul doute la chose la plus importante à établir avant d'aller plus loin, on demeure encore dans la plus totale noirceur.

Le ministre nous apprend toutefois que le programme APTE, qui vise à former les assistés sociaux au marché du travail, sera appliqué dorénavant à tous les bénéficiaires jugés aptes au travail. Obligera-t-on un prestataire de 60 ans à suivre ce type de programme pour avoir droit au plein montant? Et la mère de famille monoparentale? Ce serait bien sûr insensé.

Quant à la parité promise aux moins de trente ans, M. Paradis évoque maintenant la possibilité qu'elle soit réalisée par étapes. Et avant les prochaines élections, promet-il. Cette fameuse parité, c'était là l'un des engagements les plus souvent répétés par les libéraux pendant la campagne électorale.

M. Paradis avait pris le départ un peu trop vite en début de mandat. Voilà maintenant qu'il se fait attendre. Longuement!

Roch Bilodeau

Beaucoup d'absents au débat sur la peine capitale à la Chambre des Communes...



OPINION LIBRE

L'échec du festival de théâtre

Le vendredi 15 mai dernier s'ouvrait à Sherbrooke le 3e festival québécois du théâtre amateur à l'Université de Sherbrooke. Pendant trois jours, neuf troupes venues d'un peu partout au Québec ont présenté des spectacles répondant aux goûts des différents publics épris de théâtre. En effet, plusieurs genres y étaient représentés: théâtre pour enfants, drame, comédie musicale et créations. Tous ces spectacles témoignent bien de la vitalité du théâtre amateur au Québec. Parallèlement à ces représentations, les vrais mordus pouvaient s'inscrire à des ateliers de mise en scène, d'initiation à l'écriture dramatique, de création de personnage ou encore de gestion et de promotion de spectacle.

Cependant, malgré les hautes attentes des organisateurs, ce festival de théâtre amateur s'est déroulé sans grands éclats et j'irais même jusqu'à dire qu'il est passé inaperçu. À quoi attribuer l'échec de ce festival que l'on voudrait implanter à Sherbrooke? Plusieurs raisons pourraient justifier cet état, à mon avis. Il y a eu d'abord un manque évident de publicité autour de cet événement d'envergure provinciale. La seule publicité qui

s'est faite a été publiée trois jours avant le festival dans les différents journaux de la province alors que la fin de semaine de ce long congé était, j'imagine, planifiée depuis longtemps pour la plupart des gens. Seule la troupe sherbrookoise Le Masque avec sa production "Notre petite ville" a réussi à rejoindre pas moins de sept cents personnes mais grâce à l'effort louable des comédiens de cette troupe toutefois. Quant aux autres spectacles, les assistances variaient de trente à soixante personnes, à l'exception de la comédie musicale "Rêver sur papier", présentée le samedi soir, qui en comptait beaucoup plus.

Ajoutons à cette carence de publicité, le fait qu'aucun journaliste n'ait couvert l'événement pendant cette fin de semaine — Avaient-ils d'ailleurs été invités? — et que l'intérêt du public pour ce genre de festival à 6\$ du billet n'est pas nécessairement la meilleure façon d'attirer des foules.

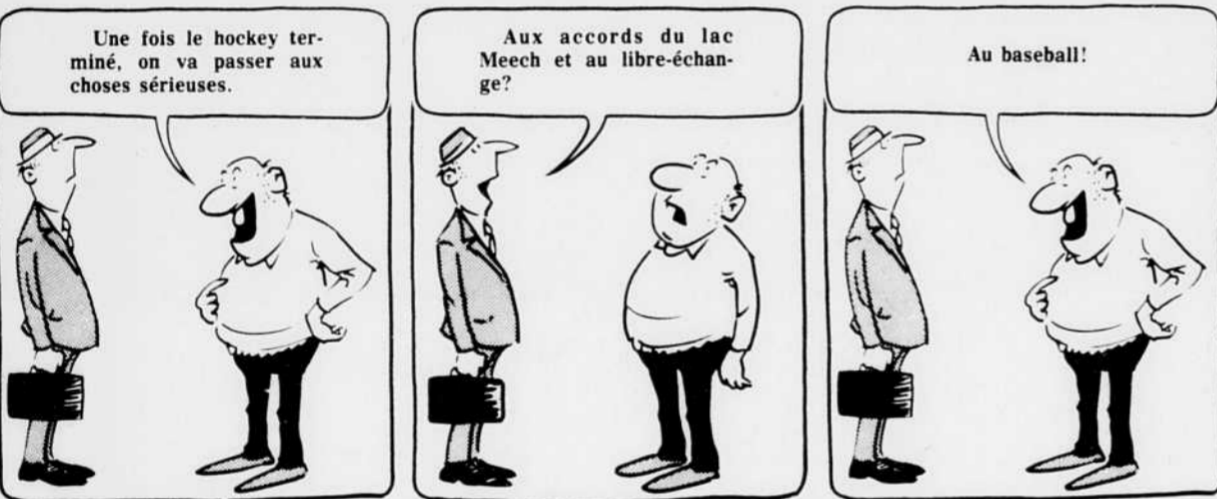
Bilan négatif sur ce point, donc. Il reste finalement des dizaines de comédiens très chaleureux qui ont montré leur savoir-faire devant des fauteuils vides et qui, faute d'organisation, sont repartis sitôt leur spectacle terminé sans qu'il n'y ait

d'échanges fructueux entre les membres de chaque troupe sur les problèmes rencontrés dans leur coin de province. (Ce à quoi devrait servir un événement de la sorte ou du moins en partie). Plusieurs comédiens ont d'ailleurs dû se demander ce qu'ils étaient venus faire à Sherbrooke pendant ce festival. Si donc, quelle motivation peut pousser une troupe à se présenter au festival de théâtre amateur puisqu'il n'y a aucun prestige, si petit soit-il, à y participer et aucun enrichissement à en retirer?

Décidément, la formule est à repenser dans sa totalité. Peut-être devrions-nous revenir à l'ancien système des années 60 avec adjudicateurs, trophées et invités de marque même si, dans cette ère libérale des années 80, il est mal vu d'établir une forme de compétition entre personnes partageant tous une même passion, le théâtre.

Le festival de l'A.Q.T.A. est avant tout une rencontre avec le public. Faites donc en sorte, messieurs les organisateurs, qu'il soit au rendez-vous et qu'il vienne de partout au Québec, pas seulement de Sherbrooke.

Un comédien amateur
Yvan Bourgault
Sherbrooke



OPINION DES AUTRES

Un brouillard épais continue à envelopper la formation des prix de l'essence au Canada et, plus particulièrement, au Québec. Avant été détaillant indépendant pendant des années, le député de Duvernay, M. Vincent Della Noce, se retrouve mieux que d'autres dans ce brouillard et vient de mettre le doigt sur la plaie.

Cependant, la solution qu'il propose laisse songeur. Il serait, en effet, difficile d'interdire aux raffineurs de faire la vente au détail de leur produit. Du moins, un gouvernement conservateur aurait de la peine à justifier une intervention aussi absolue dans un marché où il veut rétablir la vérité des prix.

Mais M. Della Noce a raison de constater que la concurrence que se livrent les grandes sociétés pétro-

lières dans l'ensemble de leurs activités peut facilement dégénérer en ce qui ressemble étrangement à des ententes de prix tacites au niveau du détail. (...)

Il semblerait que la présence en force de détaillants indépendants aurait en effet salubre sur le marché lors que les pétroliers préfèrent la stabilité que leur offre des contrats à long terme avec des détaillants affiliés. Ces contrats empêchent toutefois les détaillants de s'approvisionner auprès du raffineur qui offre le meilleur prix et d'ainsi faire une concurrence efficace aux autres.

On ne voit pas au nom de quel principe on interdirait aux raffineurs de vendre leur propre produit au détail. Il serait relativement

plus simple d'interdire les contrats à long terme, comme c'est le cas pour les baux résidentiels. On pourrait également obliger les raffineurs à vendre l'essence à n'importe quel détaillant au prix qu'il offre à ses propres stations-service.

La lutte entre les sociétés pétrolières serait ainsi assainie et la concurrence dans le marché du détail serait assurée au plus grand avantage des consommateurs. Les raffineurs seraient peut-être moins tentés d'entretenir un vaste réseau de détaillants pour s'assurer des marchés captifs dans certains coins de la province. Il ne faut cependant pas leur interdire d'en avoir car ils font partie de cette concurrence que l'on recherche. (...)

Frédéric Wagnière
La Presse

Un marché exclusif

OPINION DES LECTEURS

J'en ai marre depuis longtemps: d'avoir à souffrir le regard d'une reine étrangère à chaque fois que j'ai à sortir de mon portefeuille des billets de 1, 2 ou 20 dollars; d'avoir à lécher des timbres à l'effigie d'un monarque étranger à chaque fois que je poste une lettre; de me faire rappeler que le chef du Canada réside en Angleterre et que Sa Majesté a délégué ses pouvoirs à un gouverneur-général constitutionnel au-dessus du premier ministre du Canada et à des lieutenants-gouverneurs au-dessus des premiers ministres des provinces; de me faire humilier par des étrangers qui exigent des explications convaincantes.

Et voilà qu'à deux reprises en quelques mois, face à des étudiants sceptiques, immigrants de fraîche

date, je me vois dans l'obligation d'expliquer que malgré les apparences, le Canada est un pays souverain. Mais si le Canada est indépendant, me rétorque-t-on, pourquoi la face de la reine d'Angleterre apparaît-elle sur vos timbres et sur votre monnaie? Pourquoi la reine a-t-elle un représentant à Ottawa et dans chaque province? Le Canada est une monarchie constitutionnelle, n'est-ce pas? Ce sont là des restes historiques, qu'il faut expliquer, des liens purement symboliques...

Il fut un temps (cela est-il changé?) où l'on pouvait lire sur notre passeport "sujets britanniques"! On peut aussi mentionner les commissions "royales" d'enquête et bien d'autres signes de la présence

"royale" en sol canadien. On a pu croire qu'à la faveur du rocambolesque rapatriement de la Constitution canadienne d'Angleterre en 1982, le Canada allait enfin pouvoir se dire tout à fait indépendant: mais à tort.

Enfin, on apprend ces jours-ci que "notre" reine, notre monarque allait peut-être avoir à intervenir dans le processus d'une élection municipale québécoise! Cela parce qu'un certain Jacques Olivier pose sa candidature à la mairie de Longueuil et que pour ce faire, il doit démissionner du Conseil privé du Canada et que, ô scandale!, une telle démission peut être considérée comme une insulte à Sa Majesté la Reine Elizabeth II! Vivement l'indépendance du Québec!

Noël Laflamme

POINT DE VUE

NDLR Voici la première partie d'un texte portant sur la problématique des personnes âgées; les deux autres parties seront publiées demain et jeudi. L'auteur est un travailleur social bien connu en Estrie.

C'est un titre ronflant mais qui en pratique signifie quelque chose de simple (simple à définir mais pas simple à vivre) à savoir à quoi pensent et à quoi s'occupent les gens du 3e âge? Quelle est la philosophie des personnes du 3e âge, quels sont leurs principes, leurs valeurs? Quels sont les tabous, les préjugés, les exigences? Pour la personne âgée, que signifie vivre, se connaître, s'accepter? Et puis, comment la personne âgée se considère-t-elle dans sa famille, dans la société? Et enfin, comment envisage-t-elle la mort et le sort de ceux qu'elle va laisser? Voilà autant de questions auxquelles j'essaierai d'apporter des réponses, sachant d'avance que mes réponses seront souvent incomplètes, insatisfaisantes.

Tout d'abord, disons qu'il y a deux grands tournants dans la vie, l'un aussi difficile à traverser que l'autre: le passage de l'adolescence à l'âge adulte et le passage de l'âge adulte à la vieillesse. Le premier passage, malgré ses problèmes, ses difficultés, ses anxiétés, ses frustrations, est généralement plus facile à traverser parce que les jeunes sont au début de leur vie, ils ont encore tout à faire, ils sont débordants d'espoir. Toutefois, aujourd'hui, plusieurs jeunes trébuchent à ce passage à cause d'obstacles répandus sur leur chemin, exemples: le chômage, l'alcool, la drogue. Mais passons car il s'agit pour nous de parler du deuxième passage, celui de l'âge adulte à la vieillesse. Là, c'est le contraire qui se produit, c'est la majorité qui trouve cela pénible et c'est le petit nombre qui passe lucidement et heureusement de l'âge adulte à la vieillesse. Pourtant le second tournant n'est pas du tout un recul. Il est comme le premier, une promotion. Le premier passage était la promotion à la maturité, le second est la promotion à un épanouissement nouveau. C'est une loi de la vie qui marche toujours en avant. S'y dérober écrit Jung, c'est se refuser "à voir que ne pouvoir vieillir est aussi stupide que de ne

pas pouvoir sortir de l'enfance". En effet, le passage de l'âge adulte à la vieillesse n'est pas l'occasion d'une transformation radicale de la personne. Par exemple, la personne qui a été égoïste ou bougonneuse à 40 et à 50 ans continuera de l'être à 65 ans. Par ailleurs, la personne qui a été dévouée, chaleureuse, ne changera pas elle non plus avec l'arrivée du 3e âge.

Période de liberté

On dit souvent que la liberté est un des plus grands biens sur cette terre. C'est au 3e âge seulement qu'on est en mesure d'en jouir, quand on a cessé d'être asservi à son emploi et à l'éducation des enfants. Combien de fois j'ai entendu des personnes âgées me dire: enfin, je peux faire ce que je veux, quand je le veux.

Par ailleurs, il y a des gens qui, lorsqu'arrive la retraite, ne savent que faire de leurs moments libres, de leurs loisirs. Ce sont habituellement des gens qui n'ont vécu que pour leur travail, n'ayant pas cultivé d'autre intérêt dans la vie. "C'est bouleversant, écrit Jores et Puchta, et voir combien peu d'hommes sont capables de jouir des loisirs".

Par ailleurs, si le 3e âge est une période de liberté, il faut que les activités de loisirs soient tenues dans un contexte de liberté. C'est là un moyen d'aider les gens du 3e âge à jouir de cette liberté que leur apporte la période de retraite. Beaucoup se tiennent à l'écart des clubs de loisirs par crainte de devoir s'appliquer à la pratique d'un art sous l'autorité d'un animateur trop sévère. Il ne faut pas que la pratique des loisirs soit une corvée ou un devoir. Ce qui compte dans le loisir, c'est qu'il est un loisir, un épanouissement de l'être, un plaisir exaltant. Il y a une opposition entre le loisir et le travail qui symbolisent l'un la liberté, l'autre la contrainte. "Le loisir dans notre société doit garder quelque chose de "sacré", écrit Domenach dans la revue Esprit. Il est certes partie de la vie que le travail ne doit pas gâcher; il permet avec la nature un contact d'amitié, de poésie et non d'exploitation utilitaire".

La perception du loisir

Malheureusement, pour un grand nombre de personnes jeunes et moins jeunes, il n'y a que le travail qui compte, qui valorise. Seule la productivité a droit de cité. Il est vrai que les États-Unis et les autres pays industrialisés ont atteint un niveau élevé de progrès matériel grâce à l'importance que les gouvernements et les citoyens attachaient au travail. Il faut dire qu'au début du siècle, les heures de travail étaient beaucoup plus longues qu'aujourd'hui et que l'âge de la retraite arrivait tard dans la vie, de sorte qu'il y avait peu de place pour les loisirs. Mais la situation a bien changé, comme vous le savez. Les heures de loisirs sont plus longues que les heures de travail. Les mentalités sont bien changées. Alors qu'il y a 25 ans, la population des pays industrialisés faisait passer la famille en premier lieu, le travail en second lieu et les loisirs en troisième position, aujourd'hui les citoyens, surtout les jeunes, font passer la famille toujours en premier lieu mais les loisirs viennent en deuxième et le travail en troisième. Ce n'est peut-être pas un progrès mais c'est la réalité. Par ailleurs, les jeunes et moins jeunes qui auront grandi dans cette mentalité seront mieux préparés à la retraite, qui est une période de loisirs et de liberté.

Notre génération a trop grandi avec la mentalité que seul le travail avait de la valeur et constituait le devoir à accomplir, et que le loisir était peu important parce qu'il apportait du plaisir. On a opposé mentalement le travail-devoir à l'activité-loisir.

C'est encore Domenach qui condamne "la culpabilité qui pèse sur le loisir". "Le loisir garde, dit-il, quelque chose de solitaire et de honteux". Le temps qu'on y passe est volé au travail-devoir par faiblesse, par égoïsme, par convoitise de jouissance. Il reste encore quelque chose de cette honte du loisir chez le retraité, libéré pourtant du devoir professionnel.

travail et loisir sont, à cet égard, deux facteurs complémentaires. Le travail apporte un développement en profondeur par la compétence qu'il exige. Le loisir apporte en contrepoint un développement différent par la diversité des intérêts qu'il cultive.

S'il y a tant de gens qui aujourd'hui réclament que la retraite soit portée à 70 ans, c'est sans doute parce qu'un bon nombre d'entre eux craignent de manquer de sécurité financière à 65 ans, mais c'est aussi parce qu'un certain nombre craignent la retraite parce qu'ils ne savent pas ce qu'ils feront de leur liberté et de leurs longues heures de loisirs. Ils n'ont pas su équilibrer leur vie entre les périodes de travail et celles des loisirs. Ils ont été les "prisonniers du boulot". Leur vie a été une routine depuis toujours, elle a été dictée et dirigée d'abord par les professeurs quand ils étaient à l'école et ensuite par les patrons quand ils ont passé au monde du travail. Celui qui a été pareil esclave risque de se trouver perdu quand arrivera la retraite et de tomber dans l'ennui et la dépression. Il devra, s'il veut survivre à la retraite, apprendre à jouir de sa liberté et de ses moments de loisirs, ce qui ne sera pas facile s'il ne s'y est pas préparé.

Retraite facultative

Remarquez bien que je ne suis pas contre la loi qui veut que la retraite soit facultative entre 60 et 70 ans. Pour ceux qui ne se sont pas préparés à la retraite, qui sont "prisonniers de leur travail", nous leur assurons cinq autres années de bon fonctionnement. Pour ceux qui sont bien préparés à bien utiliser leur liberté et leurs heures de loisirs, les retraités de 60 à 65 ans, ils auront plus d'années pour faire les choses qu'ils désirent accomplir. Mais, à cause de la diminution de la population active, il sera probablement plus rentable pour l'État d'augmenter la main-d'oeuvre active dans les années à venir et c'est ce qui se produirait probablement avec la retraite facultative entre 60 et 70 ans car il appert que plus de gens, pour des motifs différents, préféreraient continuer à travailler après 65 ans. (A suivre)

Louis Beaupré

OPINION LIBRE

Avez-vous donné votre adhésion à la campagne contre la pornographie comme il en existe une contre l'avortement avec la "Motion Mitges" au parlement fédéral?

Ces tentatives sont de bon augure, de bon combat. L'état de droit moral doit être renforcé dans nos sociétés, sinon ce sont nos démocrates sans éthique qui devront être psychanalysés. Ceci se prête à des présages réconfortants. Il ne faudrait pas croire que nous allons basculer du jour au lendemain dans un nouvel hémicycle pour vivre au rythme de la moralité.

S'il faut avoir le courage de féliciter ces politiciens qui s'engagent dans cette voie — malgré le peu de popularité que leur réserveront les sondages — il faudrait surtout pour ce motif avoir l'hyper courage de les appuyer de toutes nos forces. Il est vrai que ces sentiments ne sont pas communs, alors qu'une forte bataille est devenue nécessaire pour nous hisser à un certain niveau de moralité. Habités à une politique qui favorise, qui exploite par électoralisme les sentiments les moins nobles, pour ne pas dire les plus bas de notre société, par quel miracle de "rénovation morale" subite pourrions-nous sortir de la série des politiques grotesques qui se sont matérialisées d'année en année: pratique de l'avortement dans les C.L.S.C., incroyables facilités accordées au divorce, reconnaissance de l'homosexualité et tolérance de la pornographie sous tant de formes abrutissantes.

Et pourtant n'est-il pas le temps de déclarer la guerre au laxisme, à la décadence morale par amour de notre société, de notre population par l'intolérance pratique d'abimer la conscience morale d'un peuple et de compromettre son avenir? On en est réduit à s'engager dans la voie de l'élévation de la moralité publique par des lois protectrices ou de périr. Le destin national se joue sur l'axe de la moralité publique digne d'une véritable civilisation. Car le danger éminent n'est pas l'idéologie matérialiste mais bien celui de l'immoralité qu'on devrait déclarer "menace suprême".

Porterons-nous devant l'histoire la responsabilité d'avoir accepté l'immoralité, comme la Rome antique décadente, pour la mort des générations futures? Alors il ne suffit pas de se faire porte-parole de notre majorité morale, d'une pluralité spirituelle qui s'indignent de plus en plus de la situation, il est devenu nécessaire de militer avec cette amorce d'un mouvement moral politique qui prend le départ pour

"traduire l'éthique chrétienne dans les comportements publics" de nature à conserver le patrimoine moral et biologique d'un peuple, l'une des principales richesses du bien commun. Face à la corruption administrative, le Pape Jean-Paul II oppose "la restauration de la moralité dans les comportements publics". Le cardinal Ratzinger se fait plus impératif en affirmant que le drame de la morale moderne se transforme "en droit de la famille humaine de se SUICIDER".

Dépasant l'arrivisme irresponsable et les aises d'une vie facile sans résonance sociologique, il faudrait, dit le Pape, se réconcilier avec les institutions autoportantes de l'ordre sociale: "la famille, le mariage, la communauté politique et l'Eglise". Il faudrait aussi rom-

pre avec la complicité du silence... Et peut-être se demander à quoi rime le grand prestige de nos démocraties, si elles aboutissent à la perspective de la décomposition sociale. Si une vue rétrospective illustre de la société démocratique serait la meilleure, selon l'opinion de Platon, il serait temps que celle-ci assume les étapes de la revalorisation de la moralité publique que les pouvoirs libéraux et socialistes se sont plus à démolir. Que valent les droits de l'homme sans les valeurs morales d'une société sans Dieu? La question est décisive. On ne l'évite qu'à force d'être superficiel.

OU PREFEREZ-VOUS LA CRECELLE?

L'abcès du terrorisme anti moral de notre libération sexuelle doit se

mesurer par ses côtés les plus nocifs et les plus alarmants de l'heure présente de notre prétendue modernité, en particulier de l'homosexualité, destructeur de la famille, et propagateur du SIDA, cette peste mortelle et incurable.

On pourrait simplement conjurer la menace par le remède du "vieux moine": la chasteté des filles et la fidélité des époux. Imaginez. Ce serait la contre-révolution sexuelle! Quelle autorité encore inconnue oserait avoir le courage de conseiller le retour à l'"ordre moral" en ce siècle de relativisme et du respect des droits de la personne annihilant le plus souvent le droit objectif.

Ce n'est pas la perspective la plus probable et pourtant ne devrait-elle pas l'être effectivement

en nos pays porteurs du virus du Sida "avec une vitesse incroyable"?

Remarquez que si l'on ne prend pas les mesures radicales auto-défensives et disciplinaires, dans les pays comme la France et le Canada, les agents propagateurs du Sida seront au nombre de plus d'un "million en 1990".

Face à cet incroyable accroissement du Sida, on se demande en certains milieux si on ne devrait pas "marquer d'un signe extérieur les homosexuels propagateurs du Sida" comme au Moyen-Âge où l'épidémie de la "LEPRE" prit des proportions alarmantes. L'on dut "paquer les lépreux dans des quartiers spéciaux et même leur prescrire de s'annoncer au moyen d'une

"crécelle". Préférez-vous "la crécelle" ou le respect de la conscience morale?

C'est à notre population saine et responsable de répondre à l'"âme morale" de notre peuple en danger, de s'arracher au destin maléfique de l'immoralité qui submerge et asservit. Un sursaut de renaissance morale s'impose par un appui massif à ces politiciens qui s'efforcent d'atténuer notre crise morale. Notre déclin moral n'est pas irréversible. Il suffirait qu'un petit nombre en prenne conscience et agisse. A la fois une déclaration de guerre et une déclaration d'amour.

Le Ralliement Prov. des Parents
Achille Larouche
Georges Godin

AU QUÉBEC SEULEMENT!

GARANTIE Seulement à la Banque TD:

GARANTIE d'un boni immédiat de \$100 en argent. La Banque TD s'engage à vous verser un boni IMMÉDIAT de \$100 en argent lorsque vous transférez un minimum de \$10,000 d'un autre établissement financier à n'importe quel compte-chèques ou compte d'épargne personnel TD*, y compris notre COMPTE-INVESTISSEUR. Ce compte rapporte un intérêt quotidien à un taux qui dépasse notre taux sur les dépôts à terme de 30 jours pour les soldes de \$5,000 à moins de \$25,000. Et sur les soldes de \$25,000 ou plus, le COMPTE-INVESTISSEUR rapporte un intérêt quotidien à un taux plus élevé encore, qui est au moins égal à notre taux pour les CPG de 30 jours. Et vous pouvez toujours accéder à vos fonds par chèque, retraits en succursale ou à la Machine Verte.



**(Les fonds doivent rester 90 jours minimum dans le compte.)*

GARANTIE de bon service! Nous garantissons par écrit la qualité de notre service! Ouvrez un compte chez nous et nous vous remettons notre certificat exclusif de GARANTIE "BON SERVICE". Si vous n'êtes pas entièrement satisfait(e) de la qualité de notre service après 90 jours, il vous suffit de nous dire pourquoi et tous les frais de service habituels déduits de votre compte au cours de cette période vous seront remboursés.



\$265 EN COUPONS BONIS!

OFFRE SPÉCIALE DE DURÉE LIMITÉE! Ouvrez un compte à la Banque TD avant le 1^{er} juillet 1987 et vous recevrez pour une valeur de \$265 de coupons bonis. Demandez tous les détails aujourd'hui à n'importe quelle succursale TD!

Essayez la Banque TD pendant 90 jours. Vous serez convaincu(e) de faire affaire avec nous. NOUS LE GARANTISSONS! L'adresse de la succursale TD la plus proche est indiquée ci-dessous. Passez-y aujourd'hui.



le personnel fait toute la différence

Le COMPTE-INVESTISSEUR est offert par la Société d'hypothèques TD et garanti par la Banque TD. Disponible à toutes les succursales TD.

9, rue Wellington N., 569-9876
Monsieur G. Trepanier, Directeur

Place Fleurimont, 156, chemin Duplessis, 565-2812
Monsieur J.L. Pulinkz, Directeur

Publi-reportage - mois de l'environnement - en collaboration avec le ministère de l'environnement du Québec



FONDATION QUÉBÉCOISE EN ENVIRONNEMENT

MAI, MOIS DE L'ENVIRONNEMENT: DES GESTES A POSER

Depuis près de dix ans déjà, à chaque Mois de mai, les Québécois et les Québécoises sont incité(s) à poser des gestes, à créer des activités ou à s'associer à des groupes voués à la cause de l'environnement.

Telle une véritable tradition, le mois de l'environnement est entré dans nos mœurs. Cette année, c'est autour du thème "Conserver... pour la vie" que se déroulera cet événement annuel.

Dans la vie de tous les jours, la conservation se traduit par une foule de gestes concrets, collectifs ou individuels.

Conserver, ça veut dire par exemple: réduire le volume des déchets en orientant notre consommation vers des produits durables, récupérer et recycler nos canettes et bouteilles, éviter le gaspillage de l'eau, restaurer les lieux contaminés, dépolluer l'air et nos cours d'eau.

Ne laissons pas aux autres la responsabilité de veiller à la protection de notre environnement.

Devenez ami(e) de la Fondation

Faites parvenir votre contribution de 10,005 \$: La Fondation québécoise en environnement

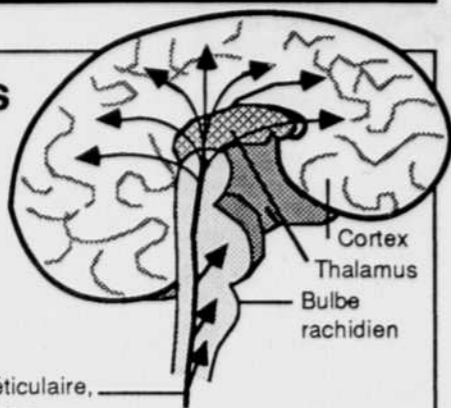
C.P. 1055, Succursale Desjardins
Montréal (Québec) H5B 1C2



la tribune vivre en 87

COUP D'OEIL

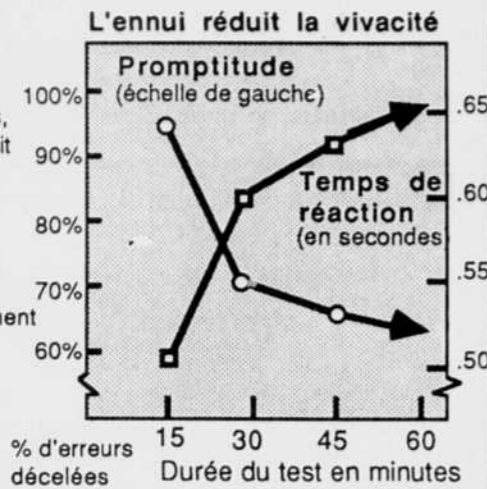
Les nouvelles données excitent les cerveaux inactifs



Au cœur du cerveau, il y a un faisceau de nerfs, le système réticulaire, qui excite l'être humain lorsque son environnement se modifie.

Dans plusieurs emplois faiblement rémunérés où les tâches sont routinières, le système réticulaire réduit les taux d'adrénaline, entraînant une lenteur au travail.

Des exercices physiques modérés ou un environnement musical, par exemple, provoquent le système réticulaire et incitent l'intelligence à demeurer attentive.



Source: Psychologie d'aujourd'hui

Personne n'en semble particulièrement préoccupé

Les drogues "douces" tolérées aux Pays-Bas

par Paul VERSCHUUR
AMSTERDAM (AP) — Aux Pays-Bas, il est aussi facile d'obtenir du haschisch et de la marijuana que d'acheter un carton de six bouteilles de bière. Et personne n'en semble particulièrement préoccupé.

Décriminalisées en 1976, les drogues dites "douces" ne constituent pas un sujet de débat dans ce pays dont les lois sur les stupéfiants sont les plus libérales d'Europe occidentale.

Bien que les autorités interdisent la publicité en faveur de ces drogues, il est rare que des poursuites soient engagées pour posses-

sion d'une quantité allant jusqu'à 30 grammes de haschisch ou de marijuana.

Disponibles dans les cafés

Ces deux drogues sont disponibles dans des centaines de cafés de la capitale néerlandaise, Amsterdam, signalées par une simple photo de feuille de marijuana dans la vitrine. La vente aux jeunes de moins de 16 ans est interdite et la violation de cette règle signifie la fermeture du magasin.

La 'Milky Way', une discothèque pour jeunes internationalement connue dans le centre-ville, est un important point de vente où plusieurs variétés de haschisch et de marijuana sont disponibles.

5 \$ le gramme

Le cours actuel est d'environ 10 florins (\$5) le gramme de haschisch, qui permet de faire trois ou quatre "joints". La drogue est généralement vendue dans des sachets en plastique contenant des portions pour 10 ou 25 florins (\$5 ou \$13).

Bien que les grosses prises de marijuana fassent parfois la Une de la presse, les autorités anti-drogues concentrent l'essentiel de leurs efforts dans la lutte contre le flot croissant d'héroïne pénétrant dans le pays, considéré comme un

des places tournantes du trafic international de drogue.

"Les drogues douces, en tant que telles, ne sont pas plus dangereuses que l'alcool", souligne le porte-parole de la police, Klaas Wilting. "L'un des problèmes avec l'utilisation des drogues douces, c'est qu'elle a lieu dans une atmosphère particulière, une certaine ambiance qui peut amener les gens à passer à des drogues dures."

Crimes et drogue

Aucune statistique sur les crimes liés à la consommation de drogue, avant et après la décriminalisation, n'a été tenue. Et M. Wilting souligne que l'effet des drogues douces sur les petits délits, notamment ceux commis par des mineurs, est considéré comme négligeable. Il relève aussi que, contrairement aux consommateurs d'héroïne, les utilisateurs de drogues douces n'ont pas besoin de beaucoup d'argent pour satisfaire leurs besoins: "Pas plus qu'un fumeur régulier de cigarettes".

Le sociologue Peter Cohen, de l'Université d'Amsterdam, auteur de recherches sur le recours à la drogue dans la capitale, estime à un million le nombre d'utilisateurs réguliers, pour la plupart des citadins ayant un certain degré d'instruction.

Tolérance

Le recours fréquent au haschisch et à la marijuana avait ac-

compagné l'arrivée de la contre-culture hippie dans de nombreux pays occidentaux dans les années 1960. Mais la tolérance traditionnelle affichée par la société néerlandaise envers les styles de vie originaux a valu aux drogues douces de survivre à la contre-culture.

La plupart des sociologues estiment que ces drogues n'ont provoqué aucun effet négatif pour la santé publique ou pour la structure sociale néerlandaise, contrairement à ce qui est avancé dans d'autres pays comme les Etats-Unis. Encore que la tolérance nationale n'a guère entraîné les chercheurs à étudier les consommateurs de haschisch et de marijuana.

Immoral mais pas illégal

M. Cohen reconnaît que "si quelqu'un reste assis toute la journée dans un café à fumer de la drogue, on peut alors parler de consommation problématique".

"Je suis personnellement vivement opposé aux personnes vivant toute la journée dans l'extase", ajoute-t-il. "Je trouve cela dégoûtant et immoral. Mais cela ne signifie pas que ce doit être illégal. C'est moins cher de planer et la plupart des gens sont moins désagréables lorsqu'ils sont 'stone' que quand ils sont saouls."

Je suis personnellement vivement opposé aux personnes vivant toute la journée dans l'extase, ajoute-t-il. Je trouve cela dégoûtant et immoral. Mais cela ne signifie pas que ce doit être illégal. C'est moins cher de planer et la plupart des gens sont moins désagréables lorsqu'ils sont 'stone' que quand ils sont saouls.

Je suis personnellement vivement opposé aux personnes vivant toute la journée dans l'extase, ajoute-t-il. Je trouve cela dégoûtant et immoral. Mais cela ne signifie pas que ce doit être illégal. C'est moins cher de planer et la plupart des gens sont moins désagréables lorsqu'ils sont 'stone' que quand ils sont saouls.

Je suis personnellement vivement opposé aux personnes vivant toute la journée dans l'extase, ajoute-t-il. Je trouve cela dégoûtant et immoral. Mais cela ne signifie pas que ce doit être illégal. C'est moins cher de planer et la plupart des gens sont moins désagréables lorsqu'ils sont 'stone' que quand ils sont saouls.

Je suis personnellement vivement opposé aux personnes vivant toute la journée dans l'extase, ajoute-t-il. Je trouve cela dégoûtant et immoral. Mais cela ne signifie pas que ce doit être illégal. C'est moins cher de planer et la plupart des gens sont moins désagréables lorsqu'ils sont 'stone' que quand ils sont saouls.

Je suis personnellement vivement opposé aux personnes vivant toute la journée dans l'extase, ajoute-t-il. Je trouve cela dégoûtant et immoral. Mais cela ne signifie pas que ce doit être illégal. C'est moins cher de planer et la plupart des gens sont moins désagréables lorsqu'ils sont 'stone' que quand ils sont saouls.

Je suis personnellement vivement opposé aux personnes vivant toute la journée dans l'extase, ajoute-t-il. Je trouve cela dégoûtant et immoral. Mais cela ne signifie pas que ce doit être illégal. C'est moins cher de planer et la plupart des gens sont moins désagréables lorsqu'ils sont 'stone' que quand ils sont saouls.

Immoral mais pas illégal

M. Cohen reconnaît que "si quelqu'un reste assis toute la journée dans un café à fumer de la drogue, on peut alors parler de consommation problématique".

Immoral mais pas illégal

M. Cohen reconnaît que "si quelqu'un reste assis toute la journée dans un café à fumer de la drogue, on peut alors parler de consommation problématique".

M. Cohen reconnaît que "si quelqu'un reste assis toute la journée dans un café à fumer de la drogue, on peut alors parler de consommation problématique".

M. Cohen reconnaît que "si quelqu'un reste assis toute la journée dans un café à fumer de la drogue, on peut alors parler de consommation problématique".

M. Cohen reconnaît que "si quelqu'un reste assis toute la journée dans un café à fumer de la drogue, on peut alors parler de consommation problématique".

M. Cohen reconnaît que "si quelqu'un reste assis toute la journée dans un café à fumer de la drogue, on peut alors parler de consommation problématique".

M. Cohen reconnaît que "si quelqu'un reste assis toute la journée dans un café à fumer de la drogue, on peut alors parler de consommation problématique".

M. Cohen reconnaît que "si quelqu'un reste assis toute la journée dans un café à fumer de la drogue, on peut alors parler de consommation problématique".

Contamination par le SIDA

Des mesures relativement simples permettent au personnel médical de se protéger

par Dominique SIMON-PIERRAT de l'Associated Press

Des mesures relativement simples permettent aux médecins et infirmières de se prémunir contre le SIDA. Elles permettent aussi de protéger les malades non atteints de cette maladie qui, à l'hôpital, peuvent être amenés à passer dans les mêmes salles d'opérations que des sujets touchés par le SIDA.

Outre les mesures d'hygiène, les médecins ont revu certaines pratiques médicales pour diminuer les risques au maximum.

Groupes "à risques"

Selon une enquête publiée en février dernier par les Américains, 95 pour cent des professionnels de santé qui ont contracté le SIDA aux Etats-Unis appartenaient à des groupes dits "à risques" pour cette maladie. De plus, toujours d'après cette enquête, il n'y a pas d'augmentation de la proportion de SIDA dans le personnel de santé, alors que les soins donnés aux malades ne cessent de croître. Deux arguments qui plaident en faveur de l'utilité des mesures d'hygiène.

Le détail de ces mesures a été publié dès novembre 1985. Beaucoup de matériel est maintenant à usage unique. Le reste doit être nettoyé entre deux malades, avec tout simplement de l'eau de Javel qui, comme la chaleur à plus de 56 degrés-C, tue le virus. Les prélèvements doivent être bien étiquetés pour que, à l'arrivée au laboratoire, on puisse prendre les précautions indispensables.

Le sang

Comme de nombreux actes techniques, les accouchements doivent se faire avec des gants. Ceux qui sont susceptibles de recevoir des projections doivent porter des lunettes. Enfin les appareils d'anesthésie sont nettoyés spécialement après un malade séropositif, comme cela était déjà fait après les malades tuberculeux.

"Le principal problème reste donc les interventions qui nécessitent une transfusion sanguine", reconnaissent les spécialistes. En effet, si le premier virus du SIDA est maintenant déposé dans les dons du sang, le second ne l'est toujours pas systématiquement.

Le risque est, en fait, très faible d'être contaminé par le SIDA à la suite d'une transfusion. Néanmoins, les médecins ont adopté certaines mesures pour le diminuer encore.

Ainsi, on limite le nombre des transfusions en abaissant le seuil pour lequel on les jugeait nécessaires auparavant.

L'albumine

Par ailleurs, certains malades devant être opérés un jour précis, sont invités à se faire prélever quelques flacons de sang deux ou trois semaines avant. Ainsi, le jour de l'intervention, ce sera leur propre sang qui reintégrera leurs vaisseaux.

Enfin, d'autres produits, comme l'albumine, peuvent remplacer le sang en certaines occasions.

L'étude de tous ces éventuels risques médicaux ne doit pas faire perdre de vue que l'on risque bien davantage d'attrapper le SIDA si l'on a de multiples partenaires sexuels et que l'on n'utilise pas de préservatifs.

Louveteaux et jeannettes offriront un "arbre de la paix" à leur voisin

SHERBROOKE — Louveteaux, jeannettes et éclaireurs prennent le reboisement et l'embellissement de leur milieu de vie à cœur.

Ils donneront une preuve tangible de l'intérêt qu'ils portent à ces deux causes quand, le 7 juin, ils offriront à leur voisin une épinette de Norvège de trois ans qu'ils planteront sur sa propriété et dont ils s'engageront, par écrit, tout comme lui, à surveiller la croissance.

Initiative conjointe de la Fédération des scouts et des guides du district de Sherbrooke et du ministère provincial de l'Energie et des

Ressources, cette campagne dont seront témoins, ce jour-là, toutes les villes de l'Estrie où existent des meutes de louveteaux, des rondes de jeannettes ou des troupes d'éclaireurs vise à sensibiliser le public et les jeunes membres du mouvement scout à l'importance du reboisement et de l'embellissement.

Les arbres qui seront plantés le 7 juin seront appelés arbres de la paix, le mouvement scout s'étant donné comme objectif, cette année, de promouvoir la paix partout où il est présent.

Assemblée annuelle de la Fédération des scouts et guides

SHERBROOKE — C'est dimanche, au Centre d'animation culturelle de Sherbrooke, que se déroulera l'assemblée générale annuelle de la Fédération des scouts et des guides du district de Sherbrooke.

Des délégués de chacune des troupes que regroupe la Fédération, soit à peu près 120 personnes ve-

neront des quatre coins de l'Estrie, prendront part à l'assemblée. Les participants discuteront des objectifs généraux que les troupes s'efforceront d'atteindre au cours de la prochaine année d'activités et choisiront le thème dont les activités des troupes seront le reflet.

SPÉCIAL DE LA SEMAINE
du 25 au 31 mai 1987

La **FORCE** du manufacturier, c'est l'économie

CHAMBRAY
à partir de **5.90**
le mètre et plus

FINE LAINE D'ANGLETERRE et d'Italie pour costumes et pantalons
10.95 le mètre

TOUS LES TISSUS A LA PESEE
-25%

LE CHOIX SUR MESURE LA QUALITÉ À COUP SÛR

COMPTOIR MANUFACTURIER DE TEXTILE
111 Rue Dépôt, Sherbrooke
227 rue Principale Ouest, Magog

Tout près de vous à Cap-de-la-Madeleine, Drummondville, Lévis, Magog et Sherbrooke.

les meilleurs prix c'est garanti!

Zue penser des...

TAUX DE FINANCEMENT A PARTIR DE **1.9%**
SUR CERTAINS MODELES

OU DES MENSUALITES A PARTIR DE **99.*\$**

OU DES REMISES AU COMPTANT DE 750.\$

ET DES ÉCONOMIES "VALEUR PLUS" JUSQU'À 3993.\$

ET DE LA GARANTIE DE 6 ANS / 100 000 km GROUPE MOTOPROPULSION 160.000 km CONTRE LA CORROSION

* Moyennant échange ou comptant de \$3,000.00.

LE VOITURIER

1261, RUE KING EST, SHERBROOKE • 569-5981 • 1-800-567-3499

là où, on doit aller à tout prix, pour les meilleurs prix!

SUPER VENTE D'INTÉRIEUR

50^e
ANNIVERSAIRE
1937 1987



21,87\$
ou moins les 4 litres
**SUPER LATEX
SEMI-LUSTRE**
(162-110)

21,87\$
ou moins les 4 litres
**SUPER LATEX
VELOUTÉ**
(161-110)

23,87\$
ou moins les 4 litres
**"UNE COUCHE"
LATEX FINI PERLE**
(163-111)

22,87\$
ou moins les 4 litres
**SUPER ALKYDE
FINI PERLE**
(120-110)

17,87\$
ou moins les 4 litres
**SUPER LATEX
POUR PLAFONDS**
(160-112)

SICO
LA TOUCHE DE L'EXPERT

* Dans un choix de 250 teintes pastel. Cette offre se termine le 30 juin 1987

**Sous-couche
int.**
pour émail à l'alkyde
155-110
19⁸⁷
4 L.

**Sous-couche
int.**
pour émail au latex
165-115
19⁸⁷
4 L.

**Apprêt scelleur
int. au latex**
165-110
17⁸⁷
4 L.

**Super latex
ext.**
fini lustre, une couche
266-111
24⁸⁷
4 L.

**Super alkyde
extérieur**
fini lustre 140-110
23⁸⁷
4 L.

**Super latex
fini mat, extérieur**
260-110
22⁸⁷
4 L.

**Super émail brillant
int. / ext.**
planchers, 4 couleurs
série 151
20⁸⁷
4 L.

**Couche de fond
extérieur à l'alkyde**
145-110
22⁸⁷
4 L.

**Couche de fond
extérieur au latex**
265-160
22⁸⁷
4 L.

**Teinture opaque
au latex**
pour bois extérieur
série 210
22⁸⁷
4 L.

**Vernis au latex
satin (166-104),
lustré (166-105)**
24⁹⁹
4 L.

**Vernis Sicorethane
'satin (204-105),
lustré (201-105)**
23⁹⁹
4 L.

**Teinture
semi-transparente
hydrofuge, série 212
pour bois extérieur** **20⁸⁷**
4 L.

**Corrostop peinture
anti-rouille**
série 631, pour métal.
Blanc, alum., noir lustré **23⁸⁷**
4 L.

MAINTENANT
2 MAGASINS
POUR VOUS SERVIR

DECORATION
King
Ferplus INC.
DECORATION

1303 King ouest
563-3855

1110 King est
821-2332

SHERBROOKE

La vie dans les Cantons



(Photo La Tribune par Louise Simard)

Exposition des Fermières de Bromptonville

Le Cercle des Fermières de Bromptonville présentait récemment son exposition annuelle. Groupe de gauche, Marie-Paule Couture, conseillère; Laurette Grondin, conseillère; Micheline Duval, conseillère. Groupe de droite, Fernande Hamel, présidente; Diane Genesee, conseillère; Jeannette Parr, vice-présidente et Florence Côté, secrétaire.

Ephémérides

Mardi 26 mai 1987, 146ème jour de l'année.

- Fêtes à souhaiter: Alida (veuve, morte en 1309 à Sienne), Bérenger, Bérengère.
Anniversaires historiques:
1986 — Michel Vaujour, condamné à 18 ans de prison pour des hold-up, s'évade de la Santé à bord d'un hélicoptère loué et piloté par sa femme.
1985 — Un mur de béton s'effondre sur des tentes au camping de Saint-Cyr-sur-Mer (Var): 11 morts et six blessés.
1977 — Des extrémistes sud-moluquois libèrent les enfants qu'ils avaient pris en otages dans une école hollandaise, mais continuent de détenir cinq enseignants et une cinquantaine de personnes à bord d'un train.
1972 — Les Etats-Unis et l'URSS signent le traité limitant les armes nucléaires stratégiques.
1964 — Pékin rejette un appel de la Grande-Bretagne, demandant à la Chine d'intervenir pour que cessent les combats au Laos.
1954 — La barque funéraire du pharaon Khéops est découverte en Egypte.
1840 — Mort du violoniste italien Niccolò Paganini, né en 1782.
1805 — Napoléon est couronné roi d'Italie.
Il est né un 26 mai:
L'acteur américain John Wayne (1907-1979)

PENSÉE DU JOUR:

Moi je respecte d'abord ce qui dure plus que les hommes. (Saint-Exupéry)

Le panier à provisions

par La Presse CANADIENNE

Les friandises glacées ne sont plus réservées aux seuls enfants. Maman et papa peuvent aussi prendre du congélateur un bâtonnet de yogourt aux fruits ou une tablette de chocolat au noix.
Les adultes, spécialement les femmes, sont en train de devenir les plus grands consommateurs de friandises congelées après les enfants, indique M. Cam Emmons, directeur du marketing de la société Ault Foods, qui vient de lancer sur le marché un bâtonnet de yogourt aux fruits sous la marque Sealtest.
Quoique les articles congelés étaient à l'origine destinés aux enfants, l'arrivée sur le marché de crèmes glacées de meilleure qualité, comme la Haagen-Dazs, a changé les choses.
L'industrie a lentement réalisé qu'il existait un marché adulte pour les friandises congelées et que les consommateurs étaient prêts à payer plus pour une quantité et une qualité accrues, a récemment écrit M. Sam Martin dans la revue américaine Quick Frozen Foods International.
Les études n'ont pas seulement confirmé l'évident, a-t-il écrit, mais ont révélé que les gens âgés de plus de 65 ans mangent plus de crème glacée "per capita" que les jeunes enfants.
La tendance observée chez les adultes tiendra à leur désir de s'offrir une friandise nourrissante et pouvant être consommée rapidement.
Ce nouvel engouement était évident à la récente conférence de l'institut de marketing des aliments, à Chicago, où tous les produits, des truffes aux desserts congelés conçus à partir de populaires tablettes de chocolat Oh Henry, Crispy Crunch et Malted Milk, étaient en demande.

Produits plus raffinés

Plusieurs fabricants diminuent la proportion de gras de leur produits — "brassés à la main, sans additifs ni agents conservateurs", proclament les publicités — au profit du calcium. M. Emmons attribue ce fait au penchant des consommateurs pour des produits plus nutritifs et moins gras.
Les fabricants sont aussi à la recherche de produits sophistiqués pour répondre à la demande. Certaines firmes américaines proposent déjà du sorbet tandis que la gamme de saveurs de tablettes glacées à base de fruits est plus étendue. On peut maintenant en effet acheter un "pop-sicle" ou un bâtonnet de yogourt ou de crème glacée fruitée à saveur de mangue, kiwi, mandarine, canneberge, pina colada, pastèque, raisin et framboise.



(Laserphoto PC)

"Les adultes, spécialement les femmes, sont en train de devenir les plus grands consommateurs de friandises congelées après les enfants", indique M. Cam Emmons, directeur du marketing de la société Ault Foods.

Réception civique

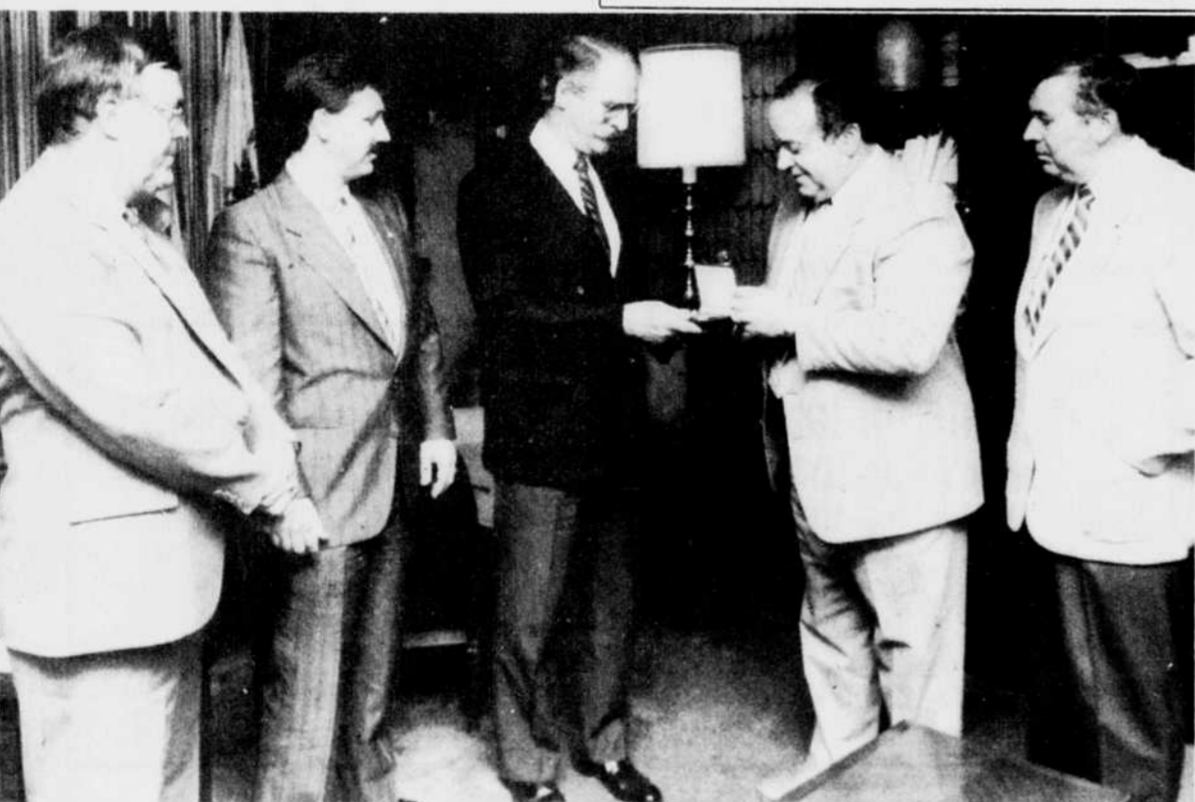


(Photo La Tribune par Claude Poulin)

Subvention de 5,000 \$

Au nom du ministre provincial de l'Enseignement supérieur, M. Claude Ryan, le député provincial du comté de Sherbrooke, M. André-J. Hamel, remet une subvention de 5,000 \$ à M. Loïc Therrien et à Mme Cécile Goupille, artisans de la rencontre que la Commission internationale pour l'étude et l'amélioration de l'enseignement des mathématiques tiendra à Sherbrooke du 27 juillet au 1er août.

Lors de la réception civique qui a souligné son passage à Sherbrooke, le président du club Richelieu international, M. Woilford Whissell a été invité par le maire Jean Paul Pelletier à signer le livre d'or de la Ville de Sherbrooke.



(Photo La Tribune par Stéphane Lemire)

M. Whissell a profité de sa rencontre avec M. Pelletier pour lui remettre une médaille au nom du club Richelieu international. M. Camille Fortier, qui présidera le club Richelieu de Sherbrooke l'an prochain, M. Serge

Beaulieu, président actuel, et M. Claude Métras, ancien gouverneur et administrateur du club Richelieu international assistaient à la cérémonie.

La Tribune salue



Yolande Gauvin-Leblanc, membre du comité de reconnaissance des acquis, à l'AFEAS.

Notes d'histoire

Né à Coaticook en 1883, il a toujours vécu dans cette ville. Il est entré, sitôt ses études secondaires terminées, au service de la firme Sleeper & Akhurst comme machiniste. Il a, plus tard, été surintendant de l'usine de Belding-Corticelli, poste qu'il a abandonné pour acheter une usine de meubles qu'il a dirigée jusqu'en 1958. Très actif sur la scène politique, il a été conseiller municipal pendant 21 ans et maire de Coaticook pendant quatre ans, soit en 1937, en 1938, en 1949 et en 1954. C'est pendant son dernier mandat qu'ont été construits l'hôtel de ville de Coaticook et le garage municipal et qu'a été ouvert l'hôpital Catherine-Labouré. Il est décédé en 1967.

Réponse à la question de lundi: Aimé Cayer.

Carnet communautaire

Le chapitre estrien de l'Association des fonctionnaires à la retraite du Québec tiendra son assemblée annuelle jeudi, à 14 heures, à la loge des Elans de Sherbrooke... L'assemblée sera précédée par une messe célébrée à la cathédrale St-Michel et un buffet servi à la loge...

A bien y penser

Le plus bel héritage

Quand on meurt on n'emporte pas grand-chose et ce qu'on laisse, d'autres ont vite fait de s'en emparer, pour le meilleur ou pour le pire: terres, immeubles, entreprises, liquidités, fondations, écritures, sans oublier l'exemple de sa propre vie. A bien y penser, le témoignage d'une vie c'est le seul bien strictement personnel qui demeure inaliénable. Les petites vertus sont plus faciles à pratiquer que les grandes; mais ce sont les grandes qui font la grandeur de l'homme et la richesse de son héritage. Quant aux héritiers, ils tracent la route à suivre et démontrent la possibilité du bien, même dans les circonstances les plus difficiles. Nous n'aurons jamais assez de ces témoignages vécus et irréfutables, pour nous soutenir dans la faiblesse.
Or ce qui manque le plus à

nos temps réputés difficiles, ce ne sont pas les idéologies nouvelles, ni les savants discours, ni les initiatives d'animations, ni les planifications à court ou moyen terme, ni les partis d'adhésion, ni les levées de fonds, mais le témoignage d'engagements personnels convaincus et sincères. Point ne serait besoin de parler, il suffirait de regarder faire. C'est là le témoignage donné par les saints dans les temps les plus difficiles; c'est aussi le plus précieux héritage qu'ils pouvaient nous laisser pour nous aider à traverser nous aussi des moments difficiles pour notre foi. C'est la charité qui fait les saints, par la place qu'ils réservent à Dieu dans leur vie et le souci qu'ils ont de leurs prochains. L'un ne va pas sans l'autre et ce serait pure hypocrisie que de vouloir les séparer. D'ailleurs, comme le di-

sait si bien l'Apôtre, sans la charité tout le reste n'est rien.
C'est ainsi que le bon Mgr Moreau, réussit à implanter le règne de Dieu chez les siens et ce fut sans doute la plus étonnante de ses prédications. Il ne se préoccupait pas d'être beau, mais d'être bon, ce qui ne l'empêchait pas de rester ferme en face du libéralisme, ni de pourvoir à l'éducation religieuse de la jeunesse, dans les écoles de son diocèse, entre autres oeuvres. L'foi brille d'un éclat particulier dans la simplicité transparente de celui qui met plutôt sa confiance en Dieu, que dans les sagesse et les richesses du monde, qui se contente de peu pour lui-même et partage généreusement avec les pauvres. Son héritage, c'est le don de Dieu qu'il fait aux hommes.
par Père Jean-Paul St-Laurent

